



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
17/07/2019	17/07/2019	2019_3799

1. Intitulé du projet
Réorganisation des différents stockages d'aliment et de fourrages d'un élevage de bovins à l'engraissement, ICPE soumise à Autorisation, sans augmentation d'Effectif, à Hamblain les Prés (62118)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
<b>2.1 Personne physique</b>
Nom <input style="width: 300px;" type="text"/> Prénom <input style="width: 300px;" type="text"/>
<b>2.2 Personne morale</b>
Dénomination ou raison sociale <input style="width: 500px;" type="text" value="SARL DES TILLEULS"/>
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale <input style="width: 500px;" type="text" value="DEREGNAUCOURT ARNAUD"/>
RCS / SIRET <input style="width: 100px;" type="text" value="8 0 9 2 9 0 8 4 4 0 0 0 1 2"/> Forme juridique <input style="width: 100px;" type="text" value="SARL"/>

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1 - ICPE e) élevage de bovins (rubrique 2101)	Modification d'une ICPE rubrique 2101 - 1-a (Autorisation) de plus de 800 bovins à l'engraissement

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SARL DES TILLEULS bénéficie d'un arrêté d'Autorisation en date du 9 février 2018 pour 870 bovins à l'engraissement sur deux sites sur la commune de Hamblain les Prés (62118).

Le projet présenté aujourd'hui porte sur la réorganisation du stockage et de la distribution des divers aliments et fourrages sur les deux sites.

Sur le nouveau site délocalisé en dehors du bourg, qui accueille la majorité des bovins (710 bovins) il est prévu de :

- construire un bâtiment pour le stockage de la paille
- construire un bâtiment pour le stockage des aliments secs
- agrandir la surface de silo à plat pour le stockage de fourrages grossiers,
- créer un silo type fosse bateau pour les aliments liquides.

Le site est existant en plaine, au milieu des champs et ne nécessitera aucun agrandissement, les espaces nécessaires à ce développement avaient été anticipés. Il n'y aura aucune nouvelle place de bovins créée. L'effectif sera inchangé.

Le projet ne nécessitera aucune démolition, les accès et les limites du site resteront inchangés. Les aménagements paysagers prévus sont en place et ne subiront aucun préjudice lié à ce projet de développement du site.

## **4.2 Objectifs du projet**

Le projet à trois objectifs :

- rendre le site 2 (en plaine) indépendant du site 1 (dans le bourg) vis à vis des stockages en aliments et fourrage permettant ainsi de limiter le transit quotidien d'un site à l'autre pour l'alimentation des animaux, il n'existe aujourd'hui pas de stockage d'aliment sec sur le site 2.
- adapter les stockages aux aliments notamment en offrant la possibilité des stocker des aliments liquides dans un silo type bateau, il n'existe aujourd'hui sur le site que des silos à plats.
- stocker la paille à l'abri des intempéries afin de garantir sa qualité, aujourd'hui la paille est stockée en meule. Le stockage de paille du site 1 est insuffisant.

Ainsi le site 1, au cœur du bourg, verra son trafic de camions de livraison diminuer au profit du site 2 situé sur la D43, ainsi que l'activité quotidienne liée à l'approvisionnement du site 2. Les nuisances pour le voisinage seront réduites.

Les bâtiments de logement des animaux ne seront pas impactés. Il n'y aura aucune nouvelle place de bovins créée. L'effectif sera inchangé que ce soit sur le site 1 que sur le site 2.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le site 1 ne subira aucune modification en construction et en effectif bovins.

Seul le bâtiment de stockage d'aliments secs sera désaffecté, car il ne dispose pas d'un assez grand volume de stockage et 80 % des aliments sont destinés aux bovins du site 2.

Sur le site 2 déjà existant, les espaces nécessaires aux nouvelles réalisations ont déjà été aménagés en aire de stockage pour les meules de paille.

Les travaux ne nécessiteront aucun nouveau terrassement ou gros travaux.

Le projet présenté avait été anticipé lors de la réalisation de l'extension du site en 2018. Les espaces ont déjà été réservés.

A la place des meules de paille, seront construits :

- un bâtiment pour le stockage de la paille de 30 m x 30 m
- un bâtiment pour le stockage des aliments secs de 24 m x 17,50 m
- agrandir la surface de silo à plat pour le stockage de fourrages grossiers,
- créer un silo type fosse bateau pour les aliments liquides.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Avec la réalisation des ouvrages de stockage de la paille, des aliments et des fourrages, le Site 2 deviendra indépendant vis à vis du Site 1.

Ainsi au quotidien, il n'y aura plus de transfert d'aliments entre les deux sites, et les livraisons d'aliments se feront sur le site 2.

Ainsi le voisinage du site 1 verra les "nuisances" liées à ces transferts et livraisons supprimées.

Le site 2 deviendra le site principal de l'activité d'élevage de bovins à l'engraissement de la SARL DES TILLEULS.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de modification de l'arrêté d'autorisation d'exploiter un élevage de 870 bovins à l'engraissement sur deux sites sur la commune de Hamblain les prés par la SARL DES TILLEULS à fait l'objet :

- du dépôt en mairie de Hamblain les Prés d'un Permis de Construire pour les travaux du site 2,
- du dépôt en Préfecture du Pas de Calais d'un porter à connaissance concernant les modifications envisagées sur le site 2 sans augmentation d'effectif.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)	
- bâtiment stockage paille	900 m <sup>2</sup>	
- bâtiment stockage aliment sec	420 m <sup>2</sup>	
Total couvert à construire :		1320 m <sup>2</sup>
- extension des silos à plat	549 m <sup>2</sup>	
- surface du silo "fosse bateau"	84 m <sup>2</sup>	
Total extension des divers silos :		633 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Le siège de la SARL des Tilleuls  
=Site 1

3 rue Jean de la Fontaine  
62118 Hamblain les Prés

Le Projet sur le SITE 2 :  
6 lieu dit "la montagne"  
RD 43  
62118 Hamblain les Prés

Section ZD  
Parcelles n° 12, 93, 94, 95 et 96  
superficie totale : 26727 m<sup>2</sup>

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 50° 17' 59" 6 Lat. 02° 57' 14" 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Autorisation ICPE délivrée le 9 février 2018 par le Préfet du Pas de Calais  
- suite à enquête publique du 14 sept au 14 octobre 2017 à Hamblain les Prés  
- suite à Avis de l'Autorité Environnementale en date du 6 juillet 2017 pour l'extension d'un élevage de bovins à l'engrais sur deux sites existants sur la commune de Hamblain les Prés par la SARL DES TILLEULS. Le site 2 (à plus de 100 m des tiers) a vu la construction d'une nouvelle stabulation (410 places) sur paille et d'une fumière couverte. Ainsi le site 2 peut accueillir au total 710 bovins en complément des 160 déjà présents sur le site 1, portant ainsi la capacité de l'élevage à 870.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur la commune d'HAMBLAIN LES PRES : 2 ZNIEFF : - le Marais de Biache-St-Vaast à St Laurent-Blangy – ZNIEFF type 1 sur 598 ha - la Vallée de la Scarpe entre Arras et Vitry-en-Artois – ZNIEFF type 2 sur 1529 ha Les 2 sites de la SARL DES TILLEULS sont en dehors de ces 2 ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe un captage d'eau potable sur la commune de HAMBLAIN LES PRES. Les 2 sites de la SARL DES TILLEULS sont en dehors de ces périmètres de protection.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les deux sites d'élevage de la SARL DES TILLEULS à HAMBLAIN LES PRES sont situés au minimum à 14,7 km de la zone NATURA 2000 FR3100504, PELOUSES METALLICOLES DE LA PLAINE DE LA SCARPE
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est existant et les travaux seront réalisés sur des zones déjà artificialisées sur le site. Les haies plantées en périphérie du site ne seront pas impactées par le projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les trafics sont existants mais l'impact pour le voisinage sera réduite grâce aux livraisons qui auront lieu sur le site 2 à plus de 100 mètres des habitations. De plus, il n'y aura plus le transfert quotidien des aliments du site 1 vers le site 2.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité du site 2 qui sera impactée par ce projet ne créera pas de nouvelles nuisances sonores, il est à plus de 100 mètres des habitations et l'élevage de bovins à l'engraissement n'est pas réputé pour être bruyant. Par contre les voisins du site 1 verront les nuisances sonores fortement réduites par l'arrêt du stockage d'aliment sec pour le site 2.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les stockages d'aliments se feront dans des conditions de stockage et de ventilation adaptés à la nature des produits. De plus, l'éloignement du site vis à vis des habitations permet de ne pas créer de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas éclairé sauf si c'est nécessaire durant les interventions liées aux soins au animaux.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les effluents générés par les deux sites (Fumier) ne seront pas impactés par le projet. Leur gestion dans le cadre du plan d'épandage déposé lors de la demande d'arrêté d'autorisation d'exploiter est identique.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé en dehors du village, le site 2 a fait l'objet d'une intégration paysagère lors de sa création. Cette dernière a été poursuivie lors des différents aménagements du site et ce sera le cas avec ce projet. La SARL DES TILLEULS cherche à soigner les abords du site en réalisant des plantations notamment de haies d'essences locales le long de la limite de propriété côté Sud-Est et sur l'avant côté Nord-Est suivant la Départementale 43 et le long des silos, coté Nord-Ouest. Les nouveaux bâtiments vont s'insérer sur le fond du site. Ils seront réalisés parallèlement aux bâtiments existants.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site a déjà été retiré des surfaces agricoles. Son emprise ne sera pas modifiée. Toutefois, le site reste affecté à une activité agricole : l'élevage de bovins.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures successives d'éloignement des animaux et aujourd'hui des stockages d'aliments permettent de ne pas augmenter les risques de nuisances pour le voisinage et l'environnement.

cf note en annexe

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale a été réalisée lors de la mise en œuvre du projet d'extension de l'activité d'élevage en 2017-2018.

Aujourd'hui la SARL DES TILLEULS poursuit sa démarche par la diminution de l'activité du site 1 au cœur du village en diminuant le transit lié aux stockages des aliments secs (camions de livraison et transfert quotidien vers le site 2).

Le site 2 centre principal de l'activité est situé en plaine, loin des habitations, en dehors des zones de protection liées aux captages ou aux zonages naturelles. La gestion des déchets, des effluents et des eaux pluviales y est efficace et ne sera pas remise en cause par le projet. Globalement on peut dire que ce projet réduira l'impact de l'élevage de la SARL DES TILLEULS sur son environnement. Je pense que ce projet devrait être dispensé d'une nouvelle évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Hamblain les Prés

le,

17/07/2019

Signature

